

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 5 février 2015

Délibération n° 2015 - 5/02/2015 - 13

Diplôme d'université

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 2 février 2015

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 21 pour (unanimité) :

la déclinaison du DU « Soins et accompagnement des personnes âgées démentes » (SAPAD) à Fort de France, renommé DU « Soins, accompagnement et maladie d'Alzheimer Martinique » (SAMAM).

Dijon, le 6 février 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : Relevé des votes et avis de la séance de la CFVU du 2 février 2015
Compte-rendu des travaux de la Commission de la pédagogie du 26 janvier 2015
Dossier DU SAMAM*

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UN DIPLOME D'UNIVERSITE DU Soins, Accompagnement et Maladie d'Alzheimer Martinique

I - IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

- **UFR ou IUT de rattachement de la formation :**
UFR des Sciences de Santé
- **Intitulé du diplôme :**
Diplôme Universitaire de Soins, Accompagnement et Maladie d'Alzheimer Martinique (DU SAMAM)
- **Responsable(s) de la formation (nom, grade, discipline) :**
Dr France MOUREY, Maître de conférences, HDR, Gériatrie, UFR des Sciences de Santé Université de Bourgogne.
Pr Pierre JOUANNY, PUPH Gériatrie, UFR des Sciences de Santé Université de Bourgogne.
- **Date de mise en place de la formation :** rentrée 2015
- **Evolution de la formation**
Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?

OUI NON
- **Localisation des enseignements**

AMDOR 2000 2000 – Association Martiniquaise pour la promotion et l'insertion de l'Age d'OR
Fort de France, Martinique

II – RESUME DU PROJET

Contexte :

La maladie d'Alzheimer et les autres démences constituent un véritable fléau en matière de Santé Publique. En 2010 en France, le nombre de personnes atteintes de MAAD a été estimé, après extrapolation de données issues d'études françaises et européennes, entre 750 000 et 1 000 000, selon les hypothèses, avec des projections entre 1,29 et 1,40 million de personnes en 2030 soit 1 personne sur 4 de plus de 65 ans (Bulletin épidémiologique hebdomadaire, sept. 2013).

Alors que la grande majorité de ces malades continue, fort heureusement, à vivre à domicile, près d'un tiers, notamment en cas de maladie évoluée, voient leurs soins poursuivis en établissement. Dans les deux cas, des professionnels de santé comme les travailleurs sociaux viennent en aide aux familles, accompagnent et soignent ces malades au quotidien. En dehors des troubles cognitifs (perte de la mémoire, difficultés de jugement...) et de la dépendance pour les activités de la vie quotidienne, ces professionnels ont à faire face à des troubles psychiques (dépression, troubles anxieux, démotivation ou manifestations hallucinatoires et délirantes...) et comportementaux (agitation, agressivité, troubles des conduites sociales) vis-à-vis desquels ils restent souvent insuffisamment préparés.

Or, il est démontré les nombreux avantages d'une réponse professionnelle adaptée face à ces manifestations, pour le malade, ses proches comme les professionnels eux-mêmes : atténuation des fréquences et intensité des troubles, amélioration de la qualité de vie des malades, effets positifs sur les conditions de travail des soignants, déculpabilisation des familles ou encore limitation des risques de maltraitance.

Analyse de la demande :

L'université de Bourgogne a une histoire déjà ancienne dans le travail gérontologique commun entre les praticiens et les enseignants. Depuis plus de 20 ans, le Diplôme Universitaire Interprofessionnel de Gérontologie (DIGUB) a formé plus de 200 professionnels en affichant une volonté claire de multiplier et croiser les apports des différentes professions d'origine des apprenants pour rester une formation ouverte et pluriprofessionnelle. Le Diplôme Universitaire Soins et Accompagnement des personnes âgées démentes (DUSAPAD) a été créé en 2008. Le Diplôme Universitaire Soins, Accompagnement et maladie d'Alzheimer Martinique (DUSAMAM) présenté ici en est une variante qui sera déclinée à Fort-de-France.

Ce dispositif de formation a été envisagé suite à une demande de l'association **AMDOR 2000 (Association Martiniquaise pour la promotion et l'insertion de l'Age d'OR, Fort-de-France)** impliquée dans la formation des professionnels soignant ou accompagnant les personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou autre démence

III – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROJET

▪ Objectifs de la formation

Les contenus abordés visent à doter les participants de compétences dans les domaines suivants :

- Actualisation des connaissances sur les différents aspects de la maladie d'Alzheimer et autres démences.
- Acquisition de savoir-faire et savoir-être face aux personnes âgées démentes :
 - Présentant des troubles psychiques et comportementaux.
 - En fin de vie.
- Acquisition de connaissances permettant aide, orientation, accompagnement et soutien des familles et des proches des malades.

IV– PUBLICS VISES

▪ Public visé - Pré requis :

Toute personne ayant obtenu un niveau Bac+2, impliquée dans l'accompagnement des personnes âgées et désirant actualiser ses connaissances dans les domaines du soin et de l'accompagnement des personnes âgées atteintes de maladie d'Alzheimer.

Les candidats au DU SAMAM auront à adresser un dossier de candidature (CV et lettre de motivation) à la commission de sélection. Si la candidature est retenue, le candidat devra se soumettre à un entretien à distance devant un jury constitué de deux membres de l'équipe pédagogique de l'université de Bourgogne et d'un membre de l'équipe locale pour s'assurer de la pertinence du choix de cette formation et, si nécessaire obtenir un conseil de réorientation.

V - ORGANISATION DE LA FORMATION

▪ Durée de la formation :

L'enseignement du DU SAMAM est de 154heures, réparties en :

- 20 journées de 7 heures : 4 sessions de 5 jours.
- 2 journées de 7 heures : soutenance des mémoires (examen)

Pratiques pédagogiques (préciser CM, TD, TP et répartition horaire)

Une partie des cours (70h) sera enregistrée à Dijon et mise à disposition des apprenants à Fort-de-France via Adobe Connect. La formation, pour répondre à une réelle professionnalisation des participants et ancrer les apports dans une pratique avérée, fera appel à des professionnels « de terrain » (soignants comme acteurs sociaux) pour assurer les interventions, en lien avec le personnel universitaire. Les CM et TD alterneront avec des témoignages de professionnels, des rencontres et des visites.

- **Enseignement**

Module 1 : La maladie d'Alzheimer

- Santé publique
- Aspects neurophysiologiques
- Aspects diagnostiques
- Aspects évolutifs
- Aspects chimiothérapeutiques et iatrogénie
- Politiques sanitaires et médico-sociales des démences.

Module 2 : Le dément à domicile : relations à l'entourage et suivi spécifique

- Le dément et son environnement
- La famille et « son » dément
- Suivi médico-psychologique :
 - Particularités du suivi médical
 - Suivi évolutif de la maladie
- Suivi social
- Suivi soignant
- Alternatives aux hospitalisations et institutionnalisations (hôpitaux et centres de jour, hébergement temporaires,...)
- Spécificité de la relation d'aide

Module 3 : Le dément hospitalisé et en institution

- Hospitalisation du dément
- Petites unités d'hospitalisation
- Institutionnalisation, approche sociologique
- Institutionnalisation, approche psychologique et des familles
- Le placement vu par le généraliste
- Le placement vu par le travailleur social
- Différents types d'hébergements du malade dément, architecture
- SPCD, TPCC, CAP ... typologie et tentative d'explication
- La fin de vie du dément
- Inter-professionnalité et démence
- Particularité de la PEC institutionnelle de la démence
- Place(s) du psychologue en institution pour personnes âgées démentes
- Actualités sur les Politiques Alzheimer
- Unité de vie Alzheimer : où en est-on ?
- Expériences : table ronde, film, discussion,...
- Place des rééducateurs auprès des déments en institution
- Activités physiques et démences
- Animations et démences
- Qualité de vie et démences
- Echange libre avec les participants, films

Module 4 : Les symptômes psycho-comportementaux de la démence (SPCD)

- Typologie, évolution, rapports aux différents types de démences
- Troubles psychiques (dépression, anxiété, apathie, délires,...)
- Troubles comportementaux (agitation, agressivité, ...)
- Evaluation et suivi des SPCD
- Les différentes techniques d'approche et de communication avec les personnes démentes
- L'équipe interprofessionnelle face aux SPCD
- Prise en charge non pharmacologique (architecture, approches sensorielles, activités structurées, ...)
- Psychothérapies de la démence
- Prise en charge pharmacologique des SPCD

VI – EQUIPE PEDAGOGIQUE

- **Enseignants de l'Université de Bourgogne (nom, grade)**
 - France MOUREY, Maître de conférences, HDR, Gérontologie, Université de Bourgogne.
- **Enseignants vacataires assurant la coordination pédagogique**
 - Dominique MANIERE, Médecin gériatre
 - Marie-Pierre MONIN ; Géraldine BRUILLOT
 - Enseignants locaux habilités par les responsables pédagogiques

VII – EVALUATION

- **Modalités de contrôle des connaissances (période, type d'examen, mémoire)**

Le contrôle des connaissances acquises passera par une évaluation une soutenance orale individuelle à partir d'un document remis au jury celui-ci portera sur un travail de recherche et/ou de synthèse bibliographique et/ou d'analyse de situation, dans tous les cas en rapport avec l'accompagnement et/ou le soin de personne(s) âgée(s) atteinte(s) de maladie d'Alzheimer



VIII - BUDGET ET FINANCEMENT DE LA FORMATION

Budget prévisionnel :

(Cf Convention AMDOR 2000 - uB)

Montant des droits d'inscription et des frais de formation à la charge des étudiants :

FRAIS DE PARTICIPATION A LA FORMATION :

Prix de la formation (TTC) :

Frais administratifs : voté début juillet 2015

Frais pédagogiques : 3000€

Nom du diplôme : DU Soins, Accompagnement et Maladie d'Alzheimer Martinique

Nombre d'étudiants ou stagiaires : minimum 15

Nom du diplôme : DUSAPAD MARTINIQUE		N° EOTP : 96S07914		Montant
PRODUITS				45 000,00 €
70	Ventes de produits et prestations de service			45 000,00 €
7065	Conventions de formation	TARIF	15 à 3 000 €	45 000,00 €
		ETUDIANT	0 à - €	0,00 €
		INTERNE	0 à - €	0,00 €
		POLE EMPLOI	0 à - €	0,00 €
		AUTRES	0 à - €	0,00 €
7068	Produits d'une convention de partenariat préciser :			0,00 €
74	Subventions d'exploitation			0,00 €
741	Subventions de l'Etat	0	- €	0,00 €
7442	Subvention région	0	- €	0,00 €
7446	Subvention Union Européenne	0	- €	0,00 €
748	Autres subventions d'exploitation (UB)	0	- €	0,00 €
748TA	Sommes en exonération de la taxe apprentissage préciser :			0,00 €
INVESTISSEMENT				0,00 €
2187	Achat de matériel > 800 € HT	0	- €	0,00 €
CHARGES				44 641,00 €
60 à 62	 FONCTIONNEMENT			20 000,00 €
60	Achats			0,00 €
606	Achats non stockés de matières et fournitures	préciser :		0,00 €
	Petit matériel et outillage pédagogique	préciser :		0,00 €
	Autres matières et fournitures	préciser :		0,00 €
61	Services extérieurs			0,00 €
613	Location photocopieur			0,00 €
6184	Reproduction des cours			0,00 €
62	Autres services extérieurs			20 000,00 €
623	Publicité, publications et relations publiques			
624	Transports de biens et transports collectifs	préciser :		
	Déplacements, missions, réceptions			
	Voyages et déplacements du personnel			
		Indemnité kilométrique		
		Billets d'avion		
625	Missions : repas	Nombre	0 à 15,25 €	
	Missions : hébergement	Nombre	0 à 60,00 €	
	Réceptions			
	Soirée de travail			
	Autres : péages			
626	Frais postaux et de télécommunications	préciser :		
628	Convention avec un partenaire pédagogique	à		
628	Convention avec un partenaire pédagogique			20 000,00 €
63 et 64	 CHARGES SALARIALES			4 391,00 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés			51,00 €
633	Impôts, taxes et versements assimilés		3,00%	51,00 €
64	Charges de personnel			4 340,00 €
	Personnel administratif (secrétaire)	Salaire annuel non chargé		0,00 €
641	Ens. uB et vacataire de la fonction publique	Mme MOUREY	40,0 h à 49,00 €	1 960,00 €
	Autres vacataires	Mr MANIÈRE	40,0 h à 42,50 €	1 700,00 €
645	Charges sur rémunération Vacataires			40,00% 680,00 €
65 - 67	 CHARGES COMMUNES			20 250,00 €
658	Participation aux charges des salaires			9 900,00 €
		22% des recettes		45 000,00 €
678	Charges exceptionnelles : Participation aux charges de l'UMDPC			900,00 €
		2% des recettes		45 000,00 €
678	Charges exceptionnelles : Mutualisation			3 600,00 €
		8% des recettes		45 000,00 €
678	Charges exceptionnelles : Participation aux charges de l'UFR			2 250,00 €
		5% des recettes		45 000,00 €
6588	Participation aux charges de l'université de Bourgogne			3 600,00 €
		8% des recettes		45 000,00 €
68	 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS			0,00 €
6811	Amortissement sur ressources propres			0,00 €
Excédent de gestion ou déficit 100%				359,00 €
Etabli le : 16 janvier 2015				
Signature pour approbation du budget				
Directeur UM DPCS E. KOHLI	Responsable administratif P. DIDI	Responsable pédagogique F. MOUREY	Responsable formation S. TOBLER	
Service Commun de Formations Continue et par Alternance de l'Université de Bourgogne N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21 UFR des Sciences de Santé : 7 Bd Jeanne d'Arc 21000 Dijon - Tél : 03.80.39.34.96 - Courriel : perrine.didi@u-bourgogne.fr				



UNIVERSITE DE BOURGOGNE

**DATE ET AVIS DES INSTANCES
DE L'UNIVERSITE**

Conseil de l'UFR :

Date :

Avis :

DATE ET SIGNATURE DU
DIRECTEUR DE LA COMPOSANTE,
DE RATTACHEMENT

DATE ET SIGNATURE DU
RESPONSABLE DE LA
FORMATION,



AMDOR 2000 – Association Martiniquaise pour la promotion et l’insertion de l’Age d’Or
Résidence ARCHIPEL – Bât. CHARDON 1 – Rue Victor LAMON
Baie des Tourelles - 97200 FORT DE FRANCE
☎ : 05 96 73 73 83 - Fax : 05 96 70 09 75 – GSM : 06 96 35 12 78
E-mail : AMDOR.2000.2000@wanadoo.fr – Site : www.AMDOR.2000.fr



PROJET CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE du

Diplôme Universitaire de Soins, d’Accompagnement et Maladie Alzheimer Martinique « DU SAMAM »

Fort de France – Martinique
Démarrage prévu : 2015

ENTRE

L’Université de Bourgogne, Maison de l’Université – Esplanade Erasme – BP 27877 – 21078
DIJON Cedex, représentée par son président Monsieur Alain BONNIN.
Ci-après désignée "uB"
Et représentée par l’UFR des Sciences de Santé et par l’UMPDCS, rattachée au SEFCA (service
commun de formations continue et par alternance de l’Université de Bourgogne) dont le numéro
d’activité déclaré en Préfecture est le suivant : 26.21.P.0018.21

D’une part,

Et l’**Association Martiniquaise pour la promotion et l’insertion de l’Age d’Or [AMDOR 2000]**,
Résidence Archipel rue Victor Lamon - Baie des Tourelles 97200 FORT DE FRANCE,
Représentée par son Président Monsieur le Docteur Frantz ROUSSELBIN
et son Directeur Monsieur Frantz REMY.
Ci-dessous désignée AMDOR 2000

D’autre part,

La convention suivante est conclue en application de l’article L718-16 du code de l’éducation
disposant que « les EPSCP peuvent conclure des conventions de coopération soit entre eux,
soit avec d’autres établissements publics ou privés ».

Préambule

L’Université de Bourgogne et l’Association Martiniquaise pour la Promotion et l’insertion de l’Age d’Or
[AMDOR 2000] conviennent dans le cadre de leurs actions en faveur de la formation continue de passer
convention en ce qui concerne le Diplôme Universitaire Soins, Accompagnement et maladie d’Alzheimer
Martinique (DUSAMAM)

La présente convention a pour objectif de définir les engagements de chacune des parties.

Article 1 - Objectifs de la formation

Un nombre croissant de professionnels d'établissements comme du domicile ont à accompagner et prendre soin des personnes vieillissantes victimes de maladie d'Alzheimer ou autre démence. Cette prise en charge très particulière est source de nombreuses interrogations et remises en question. Cette formation vise à aider ces professionnels dans leur pratique quotidienne auprès de tels malades ou résidents.

Article 2 – Public Concerné

Tout professionnel intervenant auprès des personnes âgées présentant des troubles cognitifs et comportementaux en lien avec une maladie d'Alzheimer ou apparentée : Cadres, infirmières coordonnatrices, infirmières, aides-soignants, aides médico-psychologiques, rééducateurs et plus particulièrement psychomotriciens, ergothérapeutes, animateurs en secteur gériatrique, intervenants au domicile, psychologues, travailleurs sociaux.

Article 3 – Dispositif de la formation

Le diplôme qualifiant est organisé sur une année universitaire, à raison de 4 modules de 5 jours, soit 140 heures et deux journées pour la soutenance orale des mémoires (14h).

Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux ou de travaux en groupes (cours en présentiel et en podcasts, études de cas, analyses de documents écrits, mises en situation).

Article 4 – Contenu

Le Diplôme Universitaire Soins, Accompagnement et maladie d'Alzheimer Martinique DUSAMAM délocalisé à Fort-de-France est une adaptation du Diplôme universitaire Soins et d'Accompagnement des Personnes âgées démentes « DU SAPAD » proposé également par l'Université de Bourgogne (une présentation détaillée en est faite en **annexe 1**)

Les sessions d'enseignement se font sous forme de regroupements organisés sur **4 semaines** selon les modalités suivantes:

Semaine 1 et 3 (70h):

- cours enregistrés par les enseignants à Dijon, accessibles sur Adobe Connect (35h).
- cours assurés par des intervenants locaux (35h)

Semaines 2 et 4 (70h):

- cours assurés par deux responsables pédagogiques dijonnais qui se déplaceront à Fort de France

2 jours pour les soutenances de mémoire (14h)

Les modalités de validation sont celles retenues par l'Université de Bourgogne.

Article 5 - Modalités de sélection

Les conditions d'admission se font sur examen de dossier suivi d'un entretien devant un jury d'admission.

Les candidats doivent s'enregistrer sur la plateforme suivante : <http://fcpharma.u-bourgogne.fr/dpi-global.html>

L'UMDPCS centralise les documents pour la sélection (CV – projet professionnel – scan du diplôme) au format PDF pour les adresser aux membres du jury.

La sélection des stagiaires se fera par visio-conférence en présence de l'un des responsables du DU en Bourgogne, du correspondant pédagogique de l'AMDOR 2000 et d'un enseignant local du DU.

L'un des responsables pédagogiques du diplôme de l'université de Bourgogne présidera le jury de sélection.

Les candidats admis à suivre la formation devront être inscrits comme étudiants à l'université de Bourgogne.

Les étudiants acceptés devront remplir le dossier d'inscription de l'Université de Bourgogne selon la procédure de l'UMDPCS (annexe 2)

Article 6 : Effectifs

L'effectif de la formation sera d'un minimum de 15 avec un maximum de 20 étudiants.

Si un groupe suffisant ne pouvait être constitué, le démarrage de la formation serait différé.

Article 7 : Les enseignants

La formation débutera à la rentrée 2015.

Outre les intervenants habituellement retenus par l'Université de Bourgogne, il est fait appel à des intervenants locaux. Ces derniers seront retenus par l'AMDOR 2000 après approbation du responsable du D.U. à l'Université de Bourgogne.

Ce D.U. est coordonné par Mme France Mourey, maître de conférences à l'Université de Bourgogne et par M REMY , directeur de AMDOR 2000 à la Martinique.

Article 8 : Communication,

Les deux parties conviennent de mentionner leur collaboration dans leurs supports de communication respectifs.

Tous les supports de communication en lien avec le DU cité en référence, devront être validés avant leur diffusion par le responsable pédagogique ou son représentant et par l'UMDPCS.

Article 9 : Gestion matérielle, administrative et financière

L'AMDOR 2000 prend en charge:

- L'organisation matérielle de la formation : équipement pédagogique, salles de cours, conférence, équipement informatique, accès à Internet...

- La gestion administrative des enseignants locaux et des déplacements des enseignants de l'Université de Bourgogne ou des professionnels mandatés par l'Université de Bourgogne (réservation des billets d'avion, des nuitées d'hôtel, repas...)

- La gestion financière :

Les étudiants admis à suivre la formation s'acquittent des droits universitaires en vigueur à l'université de Bourgogne lors de leur inscription auprès de l'Université de Bourgogne.(annexe 2)
Les prélèvements en vigueur sont réalisés par l'UMDPCS.

Article 10 : Modalités financières

L'UMDPCS propose le DU SAMAM au tarif voté (droit administratif : 189,10 euros et droit pédagogique : 3000 euros) par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en 2015.

L'AMDOR 2000 s'engage à commercialiser le DU au tarif indiqué par l'Université de Bourgogne, au moment de la signature de la présente convention,
L'UMDPCS (Université de Bourgogne) s'engage à verser à l'AMDOR 2000, 20 000 euros sous réserve que l'UMDPCS ait perçu l'ensemble des versements.

Les factures devront être libellées à Université de Bourgogne – Agence des tiers – Esplanade Erasme 21000 DIJON, spécifiés le nom du DU en objet et adressées selon l'échéancier suivant :

- ✓ 5000 € en octobre 2015 pour acompte année universitaire 2015-2016
- ✓ 5000 € en décembre 2015 pour acompte année universitaire 2015-2016
- ✓ 5000 € en février 2015 pour acompte année universitaire 2015-2016
- ✓ 5000 € en juillet 2015 pour solde année universitaire 2015-2016

Article 11 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année universitaire 2015-2016, soit pour une durée d'un an.

Elle pourra être renouvelée et éventuellement modifiée pour les promotions suivantes sous réserve de l'habilitation de la formation par l'université de Bourgogne et de l'accord des partenaires.

Article 12 - Résiliation de la convention

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre partie, en cas d'inexécution

- par l'AMDOR 2000, d'une part,
- par l'Université de Bourgogne d'autre part,

de ses obligations contractuelles, après mise en demeure restée infructueuse. La dénonciation est notifiée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 13 - Litige

L'UMDPCS et l'AMDOR 2000 s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige pouvant intervenir à propos de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention. A défaut, tout litige sera soumis au Tribunal compétent de DIJON.

Fait à Dijon, le mercredi 21 janvier 2015

Le Président de l'AMDOR 2000

M. Frantz ROUSSELBIN

Le Président *de l'Université de Bourgogne*

M. Alain BONNIN